

PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL

MUNICIPAL

Du 23 JUIN 2025 A 19H

Le 23 Juin 2025 à 19h, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué le 16 Juin 2025, s'est réuni dans la salle de la mairie au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Mme VEZAT-BARONIA Maire.

Etaient présents : CARON Sébastien - CARON-JOURDA Yves - CHAGNE Patrick - CHAVY Sophie - ESCORIHUELA Daniel - GARNACHO-FINOTTO Lucie - MAILHOL Sylvie - MESBAH-LOURDE Pascale - PICARD Serge - PONS Bernard - SANTA CRUZ Roger - SEGALA Laëtitia (à compter examen point n°1) - SOUCASSE Laurent (à compter examen point n°1) - SOUCASSE-PIQUEMAL Eliane - SUDRE Agnès - VEZAT-BARONIA Maryse - VOUTZINOS Michel

Procurations : PERSILLON Cyrille à CARON-JOURDA Yves - SALOMEZ Michel à PONS Bernard

Absentes : LESUEUR Agathe - RIEU Sonia

Sophie CHAVY est désignée secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 19h10.

Mme le Maire soumet le PV de la séance du 8 Avril 2025 au vote, le document n'appelle pas de remarque.

Décision : ☒ adoption ☐ rejet ☐ autre :
☒ Votée à l'unanimité ☐ votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 17	Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

Mme le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : devis esquisses paysagères pour extension cimetière.

Cet ajout est adopté à l'unanimité.

Décision : ☒ adoption ☐ rejet ☐ autre :
☒ Votée à l'unanimité ☐ votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 17	Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

Laetitia SEGALA et Laurent SOUCASSE rejoignent l'assemblée lors de l'examen du point n°1.

ORDRE DU JOUR

I) DECISION MODIFICATIVE :

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération ☒

Exposé ☐

Information ☐

Mme le Maire informe les élus qu'une décision modificative est nécessaire pour la souscription de l'emprunt qui sera examinée au point n°2.

Afin de conserver l'équilibre du budget et d'inscrire un emprunt 300 000 euros, Madame le Maire propose les virements suivants :

En dépense d'investissement :

c/ 2152 : + 150 000

En recette d'investissement :

c/ 165 : - 150 000

c/1641 : + 300 000

Cette décision modificative n°1 est soumise au vote et validée à l'unanimité.

Décision : ☒ adoption

☐ rejet

☐ autre :

☒ Votée à l'unanimité ☐ votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 19	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

II) SOUSCRIPTION PRET ET LIGNE TRESORERIE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération ☒

Exposé ☐

Information ☐

1) Souscription prêt :

Mme le Maire informe les élus que compte tenu de certains désengagements notamment de la part de la CCV pour les projets de voirie, la commune souhaite souscrire un emprunt de 300 000 € afin de sécuriser les investissements programmés pour 2025.

La commune a contacté plusieurs établissements bancaires et la commission des finances a examiné les propositions reçues.

Le taux le moins élevé est proposé par la Banque Postale : 3.71% sur 15 ans avec des échéances trimestrielles de 6 537 €.

Mme le Maire soumet cette proposition financière au vote des élus.

La souscription du prêt est adoptée à l'unanimité.

Décision : ☒ adoption

☐ rejet

☐ autre :

☒ Votée à l'unanimité ☐ votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 19	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

2) Renouvellement ligne trésorerie :

Mme le Maire propose de renouveler la ligne de trésorerie pour une année supplémentaire auprès de la caisse d'épargne, à hauteur de 200 000 €.

Mme le Maire rappelle que cette ouverture de crédit permet de mobiliser très rapidement des fonds pour répondre à un besoin ponctuel de trésorerie.

La proposition financière pour 2025 mentionne un taux d'intérêt variable de 1.10 % et une commission d'engagement de 0.30%, ces taux sont inchangés par rapport à 2024.

A noter que les frais bancaires relatifs à ligne de trésorerie en cours, se sont élevés à 1014 €.

Les élus adoptent à l'unanimité le renouvellement de la ligne de trésorerie.

Décision : ☒ adoption ☐ rejet ☐ autre :
☒ Votée à l'unanimité ☐ votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :

Votants : 19	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

II) TRAVAUX RESEAU PLUVIAL

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération ☐ Exposé ☐ Information ☒

Des travaux ont été engagés pour la mise en conformité du réseau pluvial place de la Halle et rue de l'évêché. Ces travaux s'élèvent à 273 724 € HT, financés par un emprunt de 20 ans auprès du SMEA 31 qui fait l'avance des sommes.

III) RECRUTEMENT AGENTS NON PERMANENTS

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération ☒ Exposé ☐ Information ☐

Mme le Maire propose de recruter de façon temporaire les personnels suivants :

Service entretien :

- Deux contrats du 05/07 au 31/12/2025 de 26h et 14h hebdomadaires

Piscine municipale :

- Un contrat pour un surveillant de baignade du 30/06 au 31/08/2025 : 35h / semaine
- Un contrat du 01/07 au 31/08 : 6h / semaine pour entrées et buvette

Centre de loisirs :

- 6 contrats pour renforcer l'équipe du 07/07 au 01/08/2025 : 4 contrats à 30h et 2 contrats à 17.5 H
- 3 contrats du 25/08 au 29/08/2025 : 30h /semaine

Ces recrutements sont soumis au vote et validés à l'unanimité.

Décision : ☒ adoption ☐ rejet ☐ autre :
☒ Votée à l'unanimité ☐ votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 19	Pour 19	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

IV) TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE RENTREE 2025

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération ☒ Exposé ☐ Information ☐

Mme le Maire rappelle le prix des repas cantine facturés par le SIVOM à la commune : 5.38 € pour un élève de maternelle et 5.75€ pour l'élémentaire.

Pour l'année scolaire 2025-2026, Mme le Maire propose de maintenir les tarifs de restauration scolaire facturés aux familles, comme suit :

CANTINE 4 tranches	Quotients	Maternelle	Elémentaire
	QF<801	1	1
	800<QF<1201	3.37	3.57
	1200<QF<1601	3.82	4.02
	QF>1601	4.11	4.32

Ces tarifs sont votés à l'unanimité.

Décision : ☒ adoption ☐ rejet ☐ autre :
☒ Votée à l'unanimité ☐ votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 19	Pour 19	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

V) TARIFS ACCUEIL EXTRA ET PERISCOLAIRE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération ☒ Exposé ☐ Information ☐

Mme le Maire propose de maintenir pour l'année scolaire 2025-2026 les tarifs des différents temps d'accueil péri et extra scolaires.

GRILLES TARIFAIRES : SERVICES PERISCOLAIRES

ECOLE MATERNELLE

TEMPS PERISCOLAIRES		TARIFS	TARIFS EN FONCTION DES QUOTIENTS FAMILIAUX DES FAMILLES					
		QF<401	400<QF<601	600<QF<801	800<QF<1201	1200<QF<1601	QF>1600	
ACCUEILS PERISCOLAIRES (Matin et Soir)	Tarif à la présence	1,30 €	1,50 €	1,70 €	1,90 €	2,10 €	2,30 €	
	Forfait mensuel	11 €	13 €	15 €	17 €	19 €	21 €	

A l'école Maternelle, le forfait mensuel est appliqué à partir de 7 présences de l'enfant sur les temps d'accueil périscolaires dans le mois (matin ou/et soir)

ECOLE ELEMENTAIRE

TEMPS PERISCOLAIRES		TARIFS	TARIFS EN FONCTION DES QUOTIENTS FAMILIAUX DES FAMILLES					
		QF<401	400<QF<601	600<QF<801	800<QF<1201	1200<QF<1601	QF>1600	
ACCUEILS PERISCOLAIRES (Matin et Soir)	Tarif à la présence	1,20 €	1,40 €	1,60 €	1,80 €	2,00 €	2,20 €	
	Forfait mensuel	7 €	9 €	11 €	13 €	15 €	17 €	

A l'école élémentaire, le forfait mensuel est appliqué à partir de 7 présences de l'enfant sur les temps d'accueil périscolaires dans le mois (matin et/ou soir)

PAUSE MERIDIENNE

		TARIFS EN FONCTION DES QUOTIENTS FAMILIAUX DES FAMILLES			
		QF<801	800<QF<1201	1200<QF<1601	QF>1600
ECOLE MATERNELLE		1,00 €	3,37 €	3,82 €	4,11 €
ECOLE ELEMENTAIRE		1,00 €	3,57 €	4,02 €	4,32 €

Tout repas pris par un enfant non inscrit à la cantine ou non prévu par le forfait annuel est facturé 5.00€

GRILLE TARIFAIRE: ACCUEIL DU MERCREDI

		TARIFS EN FONCTION DES QUOTIENTS FAMILIAUX DES FAMILLES					
		QF<401	400<QF<601	600<QF<801	800<QF<1201	1200<QF<1601	QF>1600
Enfant résidant à Rieux	Journée	9.50 €	10.00 €	10.50 €	11.00 €	11.50 €	12.00 €
	Journée (avec PAI Alimentaire)*	7.50 €	8.00 €	8.50 €	9.00 €	9.50 €	10.00 €
	1/2 journée sans repas	5.25 €	5.50 €	5.75 €	6.00 €	6.25 €	6.50 €
Enfant ne résidant pas à Rieux	Journée	11.50 €	12.00 €	12.50 €	13.00 €	13.50 €	14.00 €
	Journée (avec PAI Alimentaire)*	9.50 €	10.00 €	10.50 €	11.00 €	11.50 €	12.00 €
	1/2 journée sans repas	6.25 €	6.50 €	6.75 €	7.00 €	7.25 €	7.50 €

* Tarifs appliqués aux enfants qui ne peuvent bénéficier du repas fourni par la collectivité et dont les familles fournissent le repas dans le cadre d'un PAI alimentaire.

GRILLE TARIFAIRE: ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

		TARIFS EN FONCTION DES QUOTIENTS FAMILIAUX DES FAMILLES					
		QF<401	400<QF<601	600<QF<801	800<QF<1201	1200<QF<1601	QF>1600
Enfant résidant à Rieux	Journée	9.50 €	10.00 €	10.50 €	11.00 €	11.50 €	12.00 €
	Journée (avec PAI Alimentaire)*	7.50 €	8.00 €	8.50 €	9.00 €	9.50 €	10.00 €
	1/2 journée sans repas	5.25 €	5.50 €	5.75 €	6.00 €	6.25 €	6.50 €
Enfant ne résidant pas à Rieux	Journée	11.50 €	12.00 €	12.50 €	13.00 €	13.50 €	14.00 €
	Journée (avec PAI Alimentaire)*	9.50 €	10.00 €	10.50 €	11.00 €	11.50 €	12.00 €
	1/2 journée sans repas	6.25 €	6.50 €	6.75 €	7.00 €	7.25 €	7.50 €

Participation CAF dans le cadre de la Convention Vacances Loisirs (réductions appliquées sur les tarifs indiqués ci-dessus) :

QF < 401 = 7€ / journée de présence

400 < QF < 601 = 6€ / journée de présence

600 < QF < 801 = 5€ / journée de présence

* Tarifs appliqués aux enfants qui ne peuvent bénéficier du repas fourni par la collectivité et dont les familles fournissent le repas dans le cadre d'un PAI alimentaire.

GRILLE TARIFAIRE SERVICE JEUNESSE

Année scolaire 2025/2026

ADHESION ANNUELLE

QF<401	400<QF<601	600<QF<801	800<QF<1201	1200<QF<1601	QF>1600
5	6	7	8	9	10

Les frais d'adhésion annuelle sont réglés après facturation suite à trois présences sur la structure ou la présence à une sortie organisée par le service jeunesse.

SORTIES ET PROJETS

Frais Entrées	QF<401	400<QF<601	600<QF<801	800<QF<1201	1200<QF<1601	QF>1600
< 6€	2	3	4	5	6	7
6 à 13€	4	5.5	7	8.5	10	11.5
> 13€	6	8	10	12	14	16

SEJOURS (Activités accessoires)

QF<401	400<QF<601	600<QF<801	QF>800
23€/jour	24€/jour	25€/jour	30€/jour

Participation CAF dans le cadre de la Convention Vacances Loisirs (réductions déjà appliquées sur les tarifs indiqués ci-dessus) :

QF < 401 = 7€ / jour

400 < QF < 601 = 6€ / jour

600 < QF < 801 = 5€ / jour

Ces tarifs sont soumis au vote et votés à l'unanimité.

Décision : ☒ adoption

☐ rejet

☐ autre :

☒ Votée à l'unanimité ☐ votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

VI) VENTE CONCESSION FUNERAIRE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération ☒

Exposé ☐

Information ☐

Mme le Maire propose de céder la concession funéraire n°43 du carré n°5, au prix de 2 000 €.
Cette proposition est votée à l'unanimité.

Décision : ☒ adoption

☐ rejet

☐ autre :

☒ Votée à l'unanimité ☐ votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

VII) DEMANDES DE SUBVENTIONS

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération ☒

Exposé ☐

Information ☐

Mme le Maire propose de solliciter des subventions auprès du conseil départemental pour les dossiers suivants :

- Installation d'une borne incendie pour un montant de 2 738.97 € HT

- Travaux de peinture vestiaires club de foot : 4 303.34 € HT

Cette proposition est validée à l'unanimité.

Décision : ☒ adoption

☐ rejet

☐ autre :

☒ Votée à l'unanimité ☐ votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

VIII) TRAVAUX SDEHG

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération ☒

Exposé ☐

Information ☐

Le SDEHG nous a adressé des devis pour les travaux d'installation et de branchement de deux coffrets électriques, situés respectivement sur la promenade et la place du Préau.

Le reste à charge estimé pour la commune s'élève à 3 417.00 € pour la première opération et à 3 338.00 € HT pour la seconde.

Ces travaux sont validés à l'unanimité.

Décision : ☒ adoption

☐ rejet

☐ autre :

☒ Votée à l'unanimité ☐ votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

IX) PARTICIPATION FINANCIERE SORTIE SCOLAIRE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération ☒ Exposé ☐ Information ☐

A la demande de l'équipe enseignante une subvention exceptionnelle de 1 000 € sera versée à la coopérative scolaire de l'école élémentaire pour la participation de la commune à des sorties scolaires.

Cette subvention exceptionnelle est votée à l'unanimité.

Décision : ☒ adoption ☐ rejet ☐ autre :
☒ Votée à l'unanimité ☐ votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 19	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

X) CONVENTION SAFER

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération ☐ Exposé ☐ Information ☒

Mme le Maire informe les élus que la commune a souscrit auprès de la SAFER un dispositif de veille foncière pour avoir connaissance du foncier agricole disponible sur la commune.

XI) RECENSEMENT 2026

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération ☐ Exposé ☐ Information ☒

Le prochain recensement de la population communale s'effectuera en 2026.

La Banque Postale a établi un devis de 17 000 € HT pour la mise à disposition de 6 agents recenseurs, formés à cette mission.

La commune réfléchira à cette proposition commerciale et établira un comparatif avec l'option de recrutement de six agents recenseurs communaux.

XII) TRANSFERT VOIRIE COMMUNALE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération ☒ Exposé ☐ Information ☐

Mme le Maire propose de transférer dans la voirie communale les voies suivantes :

- Chemin de Beaulieu
- Chemin de Brunis
- Chemin des Pélerins

- Parking de la rue du Four

Ce transfert est soumis aux élus et validé.

Décision : ☒ adoption ☐ rejet ☐ autre :
☒ Votée à l'unanimité ☐ votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 19	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

XIII) ESPACE VIE SOCIALE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération ☐ Exposé ☐ Information ☒

Mme le Maire informe les élus que dans la continuité des précédentes délibérations le groupe de travail poursuit ses consultations : après la visite d'un espace de vie sociale, une rencontre a eu lieu avec la CAF et prochainement avec la MSA.

Le groupe pilote s'est conforté à l'issue d'un petit déjeuner citoyen auquel le CCAS s'est joint.

Mme le Maire remercie les élus qui passent du temps sur ce sujet important, qui offrira aussi bien aux jeunes qu'aux anciens, aux personnes valides comme à celles en situation de handicap un lieu de rencontre et de cohésion supplémentaires.

XIV) ESQUISSES PAYSAGERES AMENAGEMENT CIMETIERE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération ☒ Exposé ☐ Information ☐

Mme le Maire soumet aux élus le devis établi par le bureau d'études TERRITORI dans le cadre du projet d'aménagement du cimetière. Ce cabinet propose de réaliser une étude de faisabilité au travers d'esquisses paysagères et de rédiger un pré-programme chiffré et planifié temporellement.

Ces prestations sont chiffrées à 3 530.00 € HT auxquels s'ajoutent 620.00 € HT pour l'organisation de la visite de 2 ou 3 cimetières référents.

Ce devis est soumis aux élus et validé.

Décision : ☒ adoption ☐ rejet ☐ autre :
☒ Votée à l'unanimité ☐ votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 19	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

QUESTIONS DIVERSES

- 1) Mme le Maire informe les élus que le congrès national des stations vertes se tiendra les 15 et 16/10/2025 et qu'il serait souhaitable que la commune soit représentée par un élu.
- 2) Le dossier de vidéoprotection pour lequel la commune a sollicité un financement au titre de la DETR 2025 n'a pas été retenu à ce stade. Nous le représenterons en fin d'année dans l'hypothèse où des financements resteraient disponibles.
- 3) Une consultation citoyenne a été organisée auprès des habitants de la rue Camélève pour connaître le sens de circulation souhaité sur cet axe. Une majorité s'est positionnée pour l'axe : ateliers municipaux - centre-ville. A noter qu'un double sens sera possible pour les vélos.
- 4) Une convention sera signée par la commune avec l'association « chats libres » de Cazères et une clinique vétérinaire pour bénéficier de tarifs préférentiels concernant les soins et la stérilisation des chats errants.

Séance levée à 21h

Le Maire

Maryse VEZAT-BARONNA



La secrétaire

Sophie CHAVY